

AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire d'adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :

QUE le budget pour l'exercice financier 2023 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel sera adopté par le Conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle du Conseil du Centre de services municipaux le **12 DÉCEMBRE 2022, à compter de 19 h 30;**

QUE le programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 sera également adopté au cours de la même séance;

QUE les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et ledit programme triennal.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 2^e jour de décembre 2022.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
greffier-trésorier et directeur général